

PROCES-VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2025

Etaient présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Mathilde Picavet, Patricia Débarbouillé, Martine Rocchi Caslani, Cécile Pagant, Stéphane Guigot, Laurent Villeret.

Excusés : Yves Chaudat, Irène Lenoir, Vincent Rodier

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à M. Laurent Villeret

Mme Irène Lenoir ayant donné son pouvoir à Mme Patricia Débarbouillé

Mr Vincent Rodier ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Guigot

Secrétaire de séance : Mme Cécile Pagant

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025.

DELIBERATIONS

➤ MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES POUR LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

ACCEPTE de mettre à disposition des différents candidats ou leurs représentants des salles municipales pour l'organisation des réunions politiques dans le cadre des élections.

PRECISE que cette mise à disposition s'établira de la manière suivante :

Concernant les réunions internes : mise à disposition gratuite et sans limitation, selon la disponibilité de la salle Georges Vigot à raison de 3 prêts pendant la période pré-électorale précédant le 1^{er} tour de l'élection pour les candidats ou listes déclarés. Concernant les réunions publiques jusqu'à l'ouverture de la campagne officielle : mise à disposition gratuite à raison de 3 prêts, selon sa disponibilité, de la salle des Fêtes.

La mise à disposition gratuite inclut le matériel disponible dans la salle sollicitée (tables, chaises).

PRECISE que ces mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public. De plus, elles seront soumises à un accord préalable. Les demandes de mise à disposition de salles municipales, afin d'organiser les réunions publiques, devront être adressées à Monsieur le Maire par écrit, au plus tard deux semaines avant la tenue de la réunion projetée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente.

➤ SICECO – REVERSEMENT RODP 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable au Reversement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) ENEDIS par le SICECO d'un montant de 289.00€ au titre de l'année 2025.

➤ ECOLE PROJET VOILE – RÉGULARISATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable au versement d'une participation financière complémentaire de la commune de Corgoloin d'un montant de 145.60€ pour aider la réalisation de ce projet. Le calcul initial de cette participation financière était erroné.

➤ **ONF – AFFOUAGE SUR PIED – CAMPAGNE 2025-2026**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 31, 21, 36, 34, 29, 1, 2 d'une superficie cumulée de 28.72 ha à l'affouage sur pied ;
- Arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;
- Désigne comme garants :
 - . Mr Yves Chaudat
 - . Mr Fabrice Charon
 - . Mr Jean-Claude Allexant
- Arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères (maximum 30 stères) ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- Fixe le montant total de la taxe d'affouage à 4€/stère.
- Fixe les conditions d'exploitation.

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES – ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DES MAILLYS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys à sa création suivant les principes définis par le projet de statuts présenté ;

-MANDATE Monsieur le Maire pour notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

➤ **APPROBATION DU PROJET D'ABRI BUS ROUTE DEPARTEMENTALE 974 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de l'implantation d'un abri bus le long de la Route Départementale 974 ainsi que la mise en place d'une signalisation verticale et horizontale (préconisée par le Conseil Régional) pour un montant de **11 890.20 HT**
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif des Amendes de Police 2025 à hauteur de 25%.

➤ **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL – MR VINCENZI DANIEL**

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° 5-2024

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur VINCENZI Daniel afin de prendre en location le logement situé au 2^e étage du bâtiment salle des fêtes, 22 Place de la Mairie à Corgoloin.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-DECIDE de louer le logement communal relevant du Domaine Privé de la Commune (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée) à Monsieur VINCENZI Daniel à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une durée de 3 ans renouvelable ;

-FIXE le montant du loyer mensuel à 400€ charges non comprises ;

-PRECISE que le loyer annuel sera en totalité indexé chaque année et ce, à compter du 1^{er} avril 2024, sur la base des variations de l'indice de référence des loyers, tel qu'il est trimestriellement publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;

-**PRECISE** qu'une caution égale au montant d'un mois de loyer sera demandée au preneur à la signature du bail ;

-**AUTORISE** le Maire à signer le bail de location avec Monsieur VINCENZI Daniel.

INFORMATIONS COMMUNALES

-SNCF PONT DU LIET

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de « SNCF Réseau » concernant l'état de dégradation avancé du pont des Essarts à Ladoix-Serrigny et du Pont du Liet à Corgoloin. « SNCF Réseau » confirme la suppression de ces deux ponts et la reconstruction d'un pont neuf en lieu et place de l'actuel Pont du Liet à Corgoloin à l'horizon de 2029-2030. Un arrêté municipal sera pris pour la fermeture à la circulation du « Pont du Liet » au plus tard le 31 décembre 2026. Des itinéraires de contournement seront proposés jusqu'à la construction du nouveau pont à Corgoloin.

SICECO

Le Maire présente des devis émanant du SICECO concernant :

-la dépose de 7 points lumineux pour un coût à charge de la Commune de 591.37€.

-le remplacement de lampes en lampes LED pour un coût à charge de la collectivité de 9 563.65€.

Un devis sera demandé au SICECO pour la dépose urgente d'un mât au terrain de football (prise en charge à 80% par le SICECO).

Des essais de stabilité ont été réalisés récemment sur les mâts d'éclairage du terrain de football. Il serait possible d'envisager la rénovation, selon l'état de ces projecteurs, en LED, solution qui permettrait de réaliser des économies d'énergie.

Le SICECO serait sollicité pour un chiffrage de ce projet et une étude serait menée auprès d'organismes susceptibles de subventionner cette opération. Mr Philippe HERITIER se propose d'ailleurs de rédiger un courrier au SICECO concernant ce projet.

La prochaine réunion de la Commission Locale d'Energie « Vignes Pierres et Coteaux » (CLE 2) se déroulera le jeudi 16 octobre 2025 à 18h à Gilly-les-Citeaux. Mr Philippe HERITIER ne pourra être présent à cette réunion.

« ORANGE » PROJET DE MODERNISATION NUMÉRIQUE

« ORANGE » adresse un courrier en mairie concernant la fermeture de son réseau en cuivre.

Notre commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°5 de fermeture de ce réseau en 2029. Des informations seront communiquées ultérieurement quant à ce projet.

Mr Philippe HERITIER va relancer l'installation de la fibre Rue de la Combe.

FRAIS DE SCOLARITÉ VILLE DE NUITS-SAINT-GEORGES

Une réunion a été organisée à Nuits-Saint-Georges le 9 septembre 2025 concernant la participation des communes aux frais de scolarité de la ville de Nuits-Saint-Georges.

Aussi, le Maire présente le compte-rendu de cette réunion et informe le Conseil Municipal qu'à l'issue d'un vote, les représentants des communes souhaitent majoritairement un calcul au coût réel à partir de 2026.

DEVIS SIGNÉS

Le Maire présente les devis qui ont été signés :

-Ets Chubb concernant l'installation des extincteurs, plan d'évacuation et autres dans le bâtiment du commerce multi-services pour 1 747.66 € TTC

-achat d'un onduleur à l'agence postale communale pour 99.99€ TTC

-Ets Martin concernant la réfection des chéneaux de l'église pour 14 736.21€ TTC

- « Les Quatre Saisons » taille de la haie près du terrain de football sur 2 faces d'un montant de 3 840.00€ TTC
- devis société Wurth pour achats divers 575.88€ TTC
- devis ACI achat joint mastic pour 400.00€ TTC

DIVERS

- Le bail commercial pour le commerce multi-services est en cours.
- La commune a reçu 2 offres pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne gendarmerie.
- Une annonce sera diffusée pour la recherche de 3 agents recenseurs.
- Mr Maxime JOURNEE a été recruté en tant qu'Adjoint Technique à la date du 1^{er} septembre 2025 sous CDD avec 2 mois d'essais.
- Invitation du « Club Sportif Nuits » le 18 septembre 2025 pour la présentation de l'équipe saison 2025-2026
- L'Assemblée Générale de l'AGV de Nuits aura lieu le 7 novembre 2025 à 20H30 à Nuits-Saint-Georges
- Pose antenne SFR la Varenne en cours
- La commission des Manifestations se réunira mardi 23 septembre 2025 pour les festivités de fin d'année (Halloween, Repas des Aînés, Arbre de Noël).

Fin de la séance : 20H 30

